

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2023

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Lundi 20 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CHOQUET, BOMMELAER, GRIGNON, DERYCKE, PETIPREZ – MM. CREPIN, MEIRLAND, HUYGHE, ABELLEYT, BODEIN, BERTELOOT

Absents excusés : Mme ZBOUDJ – MM LEMILLE, ADANT, WIECH

Secrétaire de séance : Mme DERYCKE

1 – Compte-rendu CM du 05.09.2022 et du 05.12.2022

Les compte rendu des réunions du 05.09.2022 et du 05.12.2022 ont été approuvés à l'unanimité.

2 – Remerciements

- Mesdames Berthe WAYENBURG, Marie-Christine MINNEBOO, M. et Mme Christian CARTON remercient à la Municipalité pour le colis de fin d'année 2022.

- M. et Mme Patrick DUFNNEUR adressent leurs remerciements pour la distinction qu'ils ont reçue dans le cadre du concours des maisons fleuries.

- Des remerciements ont été adressés par les familles suite aux décès de M. Roger SANSEN et de Mme Christiane LAMOTE.

3 – Contrat d'objectifs Niveau 1 avec la Médiathèque Départementale du Nord

Dans le cadre du dispositif « Réseau des Médiathèques Départementales » dont la Commune fait partie, il y a lieu de valider un contrat d'objectifs soit de Niveau 1, soit de Niveau 2.

En effet, la convention de partenariat signée avec le Conseil Général est devenue obsolète et doit être renouvelée. Elle devient un contrat d'objectifs. Au vu des différents critères, la Commune est concernée par le Niveau 1, qui vise à améliorer certains services de la bibliothèque : permettre l'accès des habitants de la commune à une bibliothèque (culture, information, documentation, loisirs), offrir au public des collections actualisées et des services de qualité avec du personnel formé. Le contrat est signé pour 3 ans. Un suivi des objectifs à atteindre fera l'objet d'un échange annuel. Le Conseil Municipal, après avoir examiné l'ensemble des éléments du contrat, charge Monsieur le Maire de signer ce contrat d'objectifs Niveau 1.

4 – CCFI : Orientations stratégiques de la lecture publique

- Réseau de Lecture Publique - Avenant à la convention de service commun et modification des tarifs d'inscription au réseau

Lors de réunion du Comité de Pilotage de lecture publique du 18 novembre dernier, il a été fixé les orientations stratégiques à l'horizon 2024 sur les points suivants :

* l'unification des réseaux de la Serpentine et de 'T Boekhuus en un seul réseau

* le déploiement de la RFID courant 2023/2024

* la gratuité d'adhésion au réseau de lecture publique

Considérant la proposition de la CCFI de réviser la participation financières des communes au service commun de la lecture publique selon les conditions suivantes :

* à hauteur de 0,80 € par habitant pour les communes sans structures

* à hauteur de 1 € par habitant pour les communes avec structure

* à hauteur de 1,30 € par habitant pour les communes sans structure avec un point livre

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de service commun pour le fonctionnement du réseau de lecture publique

- accepte de rendre gratuit, à compter du 1^{er} juillet 2023, l'adhésion des usagers au réseau de lecture publique

- acte la révision des participations financières des communes au service commun selon les conditions mentionnées ci-dessus

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce dossier.

- Réseau de lecture publique – Adhésion au groupement de commandes entre la CCFI et ses communes membres pour la mise en place de la RFID

La CCFI lance un marché pour un groupement de commandes divisé en 2 lots :

* Lot n° 1 : « fournitures, déploiement, installation, maintenance des solutions RFID pour le réseau de lecture publique »

* Lot n° 2 : « fournitures des consommables RFID »

La durée initiale du marché est de 3 ans. Il sera reconductible une fois pour une durée d'un an, soit une durée globale de 4 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes entre la CCFI et ses communes membres intéressées pour la mise en place de la RFID au sein du réseau de lecture publique « pour l'ensemble des lots »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes entre la CCFI et les communes membres du groupement
- d'autoriser le Président de la CCFI ou son représentant à procéder à la publication de l'accord-cadre en procédure d'appel d'offres ouvert ou en procédure adaptée selon l'estimation des besoins communs
- en cas d'appel d'offres ouvert, de désigner le CAO du coordonnateur comme compétente pour attribuer le marché
- d'autoriser le Président de la CCFI ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre qui interviendront avec les titulaires retenus

5 – Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Le Conseil Municipal est informé que la Commune à l'opportunité d'accueillir des personnes désireuses de trouver un lieu pour s'installer en Maison d'Assistants Maternelles (MAM). Il est rappelé que, depuis quelques années, nous avons régulièrement des demandes mais que l'offre dans la Commune est très limitée. Afin de concrétiser ce projet, la Commune recherche un bien qui sera loué aux Assistants Maternelles. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entamer les recherches de biens, à procéder aux négociations et à signer les documents dans le cadre d'un achat ; à effectuer tous les travaux nécessaires de mise aux normes ; à déposer et à signer toutes les demandes de subventions afférentes à ce projet ; à signer tous documents relatifs à ce projet

6 – Projet Nouvelle Salle des Fêtes

Un cahier des charges de faisabilité du projet est en cours de rédaction et sera finalisé pour la fin de l'année. Une dernière réunion aura lieu courant octobre et sera présenté au Conseil Municipal. Le choix de l'implantation de la salle n'est pas défini.

7 – Frelons : participation communale à la destruction des nids de frelons

Le frelon asiatique est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée dans le début des années 2000. C'est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes, que sur la biodiversité. L'intervention pour la destruction des nids des frelons est relativement coûteuse. Compte tenu des dangers que fait peser sur la population la présence de nids de frelons asiatiques, considérant le risque de réduction de pollinisation inhérent à la destruction des abeilles par les frelons, le Conseil Municipal décide que la participation communale sera de 150 € par nids de frelons détruits, chez les particuliers, pour un budget total de 900 €.

8 – Location de la Salle des Fêtes : Forfait poubelles

Il est rappelé que, lors de la réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2022, les tarifs des locations de salles ont été révisés, avec effet au 1^{er} janvier 2023. Comme toutes les communes du territoire, nous sommes soumis, depuis le 1^{er} janvier 2023, à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI). Monsieur le Maire propose de répercuter cette nouvelle charge sur la location de la salle et ainsi de définir un forfait « poubelles » en plus du prix de la location. Toute personne souhaitant louer la salle des fêtes, à compter du 20 mars 2023, pourra choisir entre : laisser les poubelles sur place (et s'acquitter d'un forfait de 40 €) ou les reprendre avec eux (sans avoir à payer de forfait). Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'instaurer le forfait poubelle de 40 € et ainsi de laisser le choix aux personnes qui louent la salle des fêtes.

9 – CCFI : Convention de mise en place d'un serveur commun pour la gestion d'un serveur mutualisé

Suite au dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, il a été décidé la mise en place d'un service commun pour la gestion d'un serveur mutualisé, que les communes intéressées pourront intégrer dès septembre 2023. Une prise de renseignements est en cours.

10 – Démarchage à domicile

Afin de préserver la tranquillité des habitants et de maintenir l'ordre public, il est décidé d'établir un arrêté interdisant le démarchage à domicile sur toute la Commune, sauf autorisation expresse du Maire.

11 - Points sur les différentes commissions

- Fêtes

- La réunion publique sur les frelons a accueilli une quarantaine de personnes.
- Réunion de présentation de la compagnie de Gendarmerie d'Hazebrouck le jeudi 9 mars : activité 2022 sur le ressort de la compagnie, les axes de travail pour l'année 2023. A cette occasion, les statistiques des communes ont été communiquées.
- Parcours du cœur du 19 mars 2023 : environ 40 participants
- Championnat de France de Cyclisme : une réunion de préparation de cette manifestation aura lieu le samedi 15 avril à 10 h
- Ducasse : une réunion pour la préparation de la ducasse est prévue le samedi 6 mai à 10 h

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Boulangerie « Paul et Maria » a été sélectionnée pour participer à l'émission sur M6 de « la meilleure boulangerie de France ». La diffusion a lieu mardi 21 mars à 18 h 30.

- Jeunesse, affaires scolaires

- Accueils thématiques : Le prochain cycle d'activités est consacré à l'Archery Touch (tir à l'arc) pour les enfants de 8 à 16 ans. Séance de découverte le mercredi 3 mai de 15 h 30 à 17 h avec la possibilité de s'inscrire aux prochaines séances (3 séances).
- Aménagement près de l'école (babyfoot) → en étude
- Conseil d'école : → Voyage découverte (Puy du Fou) :
 - * participation des familles : 416 €/ enf
 - * proposition de participation communale : 3 000 € (pour le transport)
- Aménagement de la cour (bancs) → en cours
- CLEA : Attente des nouvelles des artistes pour une manifestation en Mai.
- Une nouvelle activité, pour les plus 60 ans, afin de travailler les fonctions cognitives (mémoire, attention...) avec le jeu va être mise en place par « Les Ateliers du Jeu ». Une demande d'aide par le dispositif « Initiatives sports bien-être », dans le cadre du fonds de soutien pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles, a été déposé auprès du Département du Nord.
- Accueils de loisirs : 25 enfants ont participé au Centre de Loisirs (mutualisé avec la CCFI) aux vacances de février.

- Voirie

- Cappel Straete : les travaux sont terminés.
- Meulen Straete : travaux en cours.
- Campagne Drève : nouvel enduit, identique à la Route de Borre
- Programmation du fauchage : fait
- Cimetière : RAS
- CCFI : la liste des routes à entretenir pour l'année 2023 est disponible.

- Travaux

Sont prévus :

- aménagement d'un appenti à l'atelier communal : le permis de construire a été accepté. Travaux prévus au Printemps
- le remplacement des fenêtres de la salle de la Mairie et de la Bibliothèque
- les travaux de l'orgue à l'église sont en cours

- le point de charge pour les véhicules électriques : installation en cours
- la pose d'un bardage extérieur à la salle des sports
- végétalisation de l'ancien cimetière prévue en Avril/Mai
- les travaux de restauration de l'église vont débutés prochainement
- changement de la toiture du garage (près de la Mairie) et du bâtiment communal

- En proposition : idée pour économie d'énergie : pose de panneaux photovoltaïques